



AXENNE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome VI (1854)**

Taysona, Tayssona, Taxinium, Tassenna, Tessame, Tassenne,
Village de l'arrondissement de Dole ; canton, perception et bureau de poste de Gendrey ; succursale érigée le 3 juillet 1843 ; à 3 km de Gendrey, 25 de Dole et 76 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 226^m.

Le territoire est limité au nord par Ougney, Vitreux et Pagny, au sud par Gendrey, à l'est par Rouffange et Visgarde, à l'ouest par Ougney et Gendrey. La Maison Brun et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 25, de Saint-Vit à Ougney ; par les chemins vicinaux tirant à Visgarde et de Vitreux à Bresilley ; par les ruisseaux de la Vessotte, du Breuil et de l'Abreuvoir.

Le village est situé sur le versant d'un coteau, dans une position agréable. Les maisons sont groupées, construites en pierres, couvertes la plupart en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. On y remarque la maison seigneuriale et le beau parc de M. Courtot de Cisse, époux de M^{lle} de Tricalet.

Population : en 1790, 243 habitants ; en 1846, 314 ; en 1851, 269, dont 134 hommes et 135 femmes ; population spécifique par km carré, 71 habitants ; 57 maisons ; 70 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Vocabulaire : saint Léger. Paroisse de Vitreux.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales, a reçu les cotes 3 E 7136 à 7138, 3 E 3909, 3 E 8644, 3 E 9645 à 9647 et 3 E 13785. Tables décennales : 3 E 1212 à 1220.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1087 et 1088, 5 Mi 10 et 5 Mi 1183, 2 Mi 1195, 2 Mi 2208, 5 Mi 10 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans le voisinage.

Cadastré : exécuté en 1818 : surface territoriale 378^h 67^a ; surface imposable 370^h, savoir : 127 en terres labourables, 90 en bois-taillis, 88 en vignes, 38 en prés, 17 en pâtures, 3 en friches, 1^h 60^a en murgers, 1^h 74^a en jardins, 1^h 22^a en sol et aisances de bâtiments, 81^a en vergers, d'un revenu cadastral de 13.862 fr. ; contributions directes en principal 1.645 fr.

Le sol, montagneux et fertile, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, des fruits, des vins blancs et rouges très estimés, du foin, peu de seigle, d'orge, de navette et de fourrages artificiels. On exporte les trois quarts des vins et on importe moitié des céréales. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. pour 0/0.



On trouve sur le territoire un peu de marne, des carrières de mauvaise pierre ordinaire à bâtir et de taille, de couleur grise et bleue.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes et quelques porcs qu'on engraisse pour la consommation locale ; 10 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent les marchés de Dole et de Besançon. Ils sont sobres et économes. Un grand nombre d'entre eux s'occupent du transport des minerais dans les hauts-fourneaux environnants et négligent l'agriculture.

Il y a un moulin à farine à deux tournants, 1 épicier et 1 maréchal-ferrant taillandier.

Biens communaux : une église ; un cimetière hors du village ; un presbytère construit vers 1842 ; une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 26 garçons et 20 filles ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, construite en 1842 ; 3 oratoires dédiés à la Vierge, et 107^h 49^a de bois et terres, d'un revenu cadastral de 884 fr.

Bois communaux : 93^h 35^a ; coupe annuelle 3^h.

Budget : recettes ordinaires 2400 fr. ; dépenses ordinaires 2268 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Nulle contrée dans le Jura n'offre plus de vestiges de la domination romaine que l'espace compris entre la Loue et l'Ognon. On ne peut y faire un pas sans marcher sur des ruines. Comme à Saligney, Ougney, Vitreux, Pagny, Jallerange, le sol de Taxenne est jonché de tuileaux à rebords et de débris de constructions. Le nom de ce village apparaît dans les chartes de l'abbaye d'Acéy dès l'an 1130. On voit à cette époque Guy Touche-Feu de Taxenne, Gérard et Marie de Taxenne, donnant à ce monastère les alleux qu'ils y possédaient.

Seigneurie : Taxenne dépendait en toute justice de la prévôté de Gendrey, sauf un domaine appartenant à l'abbaye d'Acéy et quelques meix qui avaient été donnés à ce monastère, en 1130, par Viard de Pesmes et Guy de Vellexon, et sur lesquels les religieux exerçaient la justice haute, moyenne et basse. Barthélémy Raclet, François Tricalet, bachelier en droit et intendant des affaires du comte de Poitiers, Jean-François et Ferdinand Tricalet, ses neveux, achetèrent du roi Louis XIV, le 21 août 1698, à titre d'engagement, la seigneurie de Taxenne. Jean-François-Catherin Tricalet, écuyer devint seigneur incommutable de ce village par un échange qu'il fit avec le roi, le 12 juillet 1763, contre une redevance sur les salines de Salins.

Le four banal appartenait, en 1789, à M. Pautenet, seigneur de Verreux.

Église : Taxenne dépendait de la paroisse de Vitreux. Il y avait une chapelle dédiée à saint Léger qui sert actuellement d'église. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur et d'une sacristie. On remarque dans le chœur quatre pierres tombales sous lesquelles sont inhumés Victor-Catherin Tricalet de Taxenne, mort le 21 novembre 1818, Claude-François-Catherin Tricalet de Taxenne, mort le 6 mars 1826, Catherin Tricalet de Taxenne, dernier seigneur de ce lieu, mort le 2 avril 1834, et Denise-Catherine de Mayrot, son épouse.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. — Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.